DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE LENS CANTON DE CARVIN	**VILLE DE LIBERCOURT** EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DECISION N°104/2025
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2020/15 en date du 24 mai 2020, alinéa 4, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats de la consultation lancée selon la procédure d'appel d'offres concernant le marché n°2025-06 : contrat d'exploitation des équipements thermiques des bâtiments communaux de la Ville de Libercourt,

Vu le Procès-Verbal d'attribution du marché par la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 30 juin 2025, à la société DALKIA à Saint-André-Lez-Lille

DECIDE :

Article 1 : de signer un marché de services avec la société DALKIA à Saint-André-Lez-Lille (59350) sur la base des redevances annuelles suivantes :

- P1 : 202 919,35 € HT, soit 243 503,22 € TTC
- P1/2 : 3 471,50 € HT, soit 4 165,80 € TTC
- P2 : 73 251,80 € HT, soit 87 902,16 € TTC
- P9 : 290 € HT, soit 348 € TTC
- P3/1 : 8 832,60 € HT soit 10 599,12 € TTC
- P3/2 : 32 778,38 € HT soit 39 334,05 € TTC

Ces redevances annuelles sont révisables conformément à l'article 3 du Cahier des Clauses Administratives particulières.

Le marché est conclu à compter du 1er septembre 2025 pour une durée de 8 ans, soit jusqu'au 31 août 2033.

Article 2 : de procéder ultérieurement, à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le marché.

Article 3 : d'inscrire la présente décision au registre des délibérations et des décisions, de la porter à la connaissance du Conseil Municipal, dans le cadre des communications du maire, et de la publier sur le site internet de la commune.

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20250715-D-104-2025-AU
Date de télétransmission : 15/07/2025
Date de réception préfecture : 15/07/2025

Article 4 : Ampliation en sera :
- Adressée au Receveur Municipal
- Notifiée à la société DALKIA

LIBERCOURT, le 15 juillet 2025
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ
Signé électroniquement

Monsieur le Maire
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
062-216209072-20250715-D-104-2025-AU
Date de télétransmission : 15/07/2025
Date de réception préfecture : 15/07/2025